

Auzielle, le 19 août 2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur,  
Invité(e) à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu

MARDI 27 AOÛT 2019  
à 21H00 à la Mairie

Ordre :

- ❖ Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- ❖ Création d'un emploi permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire dans une commune de moins de 2 000 habitants dont la pérennité dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public, (ATSEM),
- ❖ Charte de l'arbre,
- ❖ Non exercice du droit de préemption sur les parcelles D208, D244, D211,
- ❖ Questions diverses.

Sur votre présence,

Le Maire,  
Joseph REVEILLERE



Mairie d'Auzielle - Le Village - 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lu. et mer. 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

SUJETS TRAITES

Conseil municipal du 27 août 2019

Présents : Mesdames THERON, COSTES, ARNOULT, DOUSSOT, SEGAFREDO

Messieurs : RESTES, FARD, QUÉINNEC, BETHAND, COUSSAUD, REVEILLERE

Monique CARÈRE ayant donné pouvoir à Laure THÉRON

Absent excuse : Francis COMBAT

Secrétaire de séance : Claire Dounot

Le procès-verbal est lu

La séance est ouverte à 21h09

I - Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire explique que comme chaque année il s'agit de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à d'éventuels accroissements temporaires d'activité

M. le Maire propose d'ouvrir des postes même s'ils ne sont pas utilisés et de créer :

- 1 poste de Directeur de service à temps complet
- 7 postes d'agents techniques (3 temps complet / 4 temps non complet)
- 2 postes d'agents administratifs (1 tps complet / 1 temps non complet)

Accepté à l'unanimité

II - Création d'un emploi d'ATSEM à temps complet à l'école maternelle sur une durée de 18<sup>h</sup> hebdomadaire du 4/11/2019 au 06/07/2020  
Accepté à l'unanimité

III - Charte de l'arbre  
Christian Boucher explique l'initiative du Sicoval de proposer aux 36 communes de signer la Charte de l'arbre. Cette charte se décline en 5 axes :

- Axe 1 : Connaître et inventer le patrimoine arboré
  - Axe 2 : Protéger l'arbre dans nos communes
  - Axe 3 : Entretenir nos arbres
  - Axe 4 : Développer et renouveler le patrimoine
  - Axe 5 : Sensibiliser, communiquer
- Cette charte concerne les arbres sur l'espace public et a pas de compétences financières pour Auzielle.



La séance est levée à 22h08

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la possibilité de signer cette charte.

Signature de la charte acceptée à l'unanimité.

Non exercice du droit de préemption sur les parcelles D208, D214, D211

Le droit de préemption est donné au Maire jusqu'à 500 000 €. La propriété en question est en vente à 630 000 €.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le droit de préemption de cette propriété.

Il propose de ne pas préempter sur ces parcelles. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions divers

• Période de relevé des compteurs d'eau - du 3/09 au 10/09/2019

• Installation des compteurs Linky. Des tags ont été constatés sur différents compteurs.

M. le Maire a déposé plainte à la gendarmerie pour dégradation sur le domaine public.

• Le local de M. Dabencq (à côté des infirmières) vient d'être loué à un opticien.

• Opération Biodes 2019 -

Semaine de la Solidarité des Associations de l'UNAPEI. Depuis plusieurs années, la commune soutient cette action en invitant l'AGAPEI à la manifestation de associations et en relayant auprès des associations et des commerçants d'Azule. En 2018, 1500 Biodes ont été vendus. Le conseil municipal est favorable à la poursuite de ce soutien.

• La toiture du bois de pin a détérioré différents bâtiments (isolations, plafonds) et les teute du Sicoval installés pour la fête de la St Jean.

La réparation des teute a été refaite 1000 € à la commune par le Sicoval.

• Le balayage des voiries de la commune aura lieu le 25 septembre 2019. Un affichage sera fait afin que les propriétaires des véhicules déposent leur véhicule pour permettre le passage de la balayeuse.